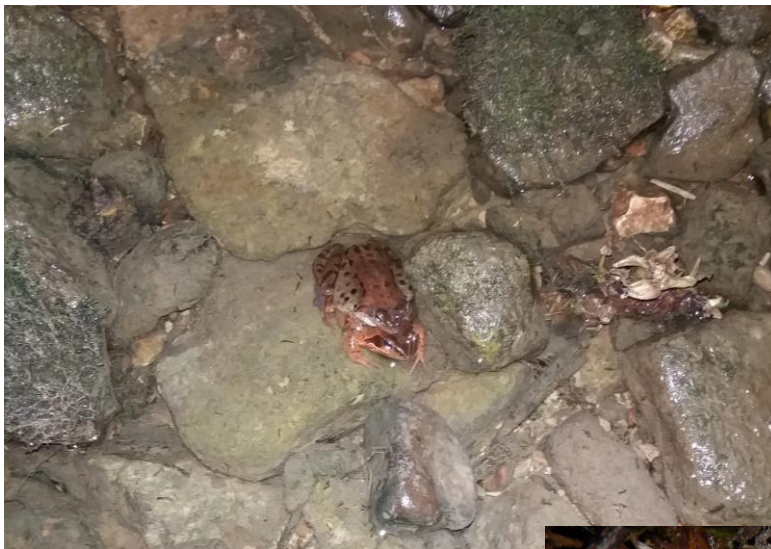


Opération de sauvetage et de suivi des Amphibiens sur la commune de Soultz-Cernay. 2^{ème} année



Réalisation : LPO Franche-Comté et Commune de Soultz-Cernay

Avril 2019

Opération financée par :

Conseil Départemental du Doubs

7, avenue de la Gare d'eau
25031 Besançon cedex

03.81.25.81.25
www.doubs.fr

et

Conseil Municipal de Soulce-Cernay

Mairie de Soulce-Cernay
Le Bourg
25190 Soulce-Cernay

Maître d'œuvre :

LPO Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin 25000 BESANCON

03.81.50.43.10
Mail : franche-comte@lpo.fr

et

Conseil Municipal de Soulce-Cernay

Mairie de Soulce-Cernay
Le Bourg
25190 Soulce-Cernay



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
FRANCHE COMTÉ

Responsable du dispositif de Soulce-Cernay : Robert VETTER

Responsables projet : Alix Michon et Robert VETTER

Rédaction : Alix Michon et Robert VETTER

Photographies de couverture : Amplexus de Grenouilles rouges sauvées de l'écrasement et femelle de Triton palmé en déplacement le long du dispositif © LPO Franche-Comté, 2017

Références du document : MICHON A. et VETTER V. (2018). Opération de sauvetage et de suivi des Amphibiens sur la commune de Soulce-Cernay. 2^{ème} année. LPO Franche-Comté – Conseil Municipal de Soulce-Cernay et Conseil Départemental du Doubs : 9 p.

*Opération de sauvetage et de suivi des Amphibiens sur la commune de Soulce-Cernay. 2^{ème} année.
LPO Franche-Comté – Conseil Municipal de Soulce-Cernay - Conseil Départemental du Doubs
MICHON A. & VETTER R. – Avril 2019.*

REMERCIEMENTS

La LPO Franche-Comté adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des bénévoles qui s'est mobilisé pour cette nouvelle année de protection des amphibiens sur le site de Soultz-Cernay, lors du montage et du démontage, ainsi que pour le suivi et le sauvetage journaliers : M. Jean Pierre VIENNET, M. Gilles MIDEY, Mme Pamela LARCAT et M. Robert VETTER.

Nous remercions également le Conseil Municipal de Soultz-Cernay pour l'achat de 300 mètres linéaires de filets anti-écrasement et des seaux.

Merci également à Madame PAUL et Monsieur BULLE pour leur disponibilité en tant qu'interlocuteurs du conseil départemental du Doubs.

TABLE DES MATIERES

Table des matières

I.	INTRODUCTION	5
II.	PRESENTATION DU DISPOSITIF.....	5
1.	Situation géographique	5
2.	Description du dispositif.....	6
2.1.	Matériel utilisé.....	6
2.2.	Obligations administratives.....	7
2.3.	Mise en place.....	7
III.	RESULTATS DU SUIVI	8
IV.	Comparaison avec 2017	8
V.	PERSPECTIVES.....	9
VI.	CONCLUSIONS	9

I. INTRODUCTION

Afin de préserver les populations locales d'amphibiens, le Conseil Municipal de Soulce Cernay a décidé, au cours de l'automne 2016, de monter un dispositif permettant de réduire significativement la mortalité des amphibiens qui, à chaque sortie d'hiver, traversent la route départementale 437c, peu avant l'entrée de l'agglomération pour rejoindre leurs aires de reproduction. Une campagne de sauvetage a ainsi été menée par les habitants de la commune de Soulce-Cernay dès le printemps 2017. Elle fut reconduite au printemps 2018.

La mise en œuvre de cette opération a été possible grâce :

- au partenariat financier du Conseil Municipal ayant pris en charge la plupart des frais matériels, ainsi qu'au Conseil Départemental du Doubs qui a complété l'apport en matériel,

- au partenariat technique avec la LPO Franche-Comté et le Conseil Départemental du Doubs pour la bonne mise en place du dispositif de barrières-pièges dans le respect des procédures de sécurité et administratives. Les bénévoles de la commune étant novices en matière d'inventaires et de conservation des amphibiens, l'accompagnement technique de la LPO Franche-Comté a consisté en l'envoi de l'ensemble de la documentation de base pour la connaissance et le sauvetage routier des amphibiens. Une visite du site a été réalisée par la chargée d'études herpétologue, Alix MICHON le 16 mars 2017. Cette visite a permis de vérifier la bonne mise en place du matériel, d'échanger avec les bénévoles sur leur action et d'évaluer les possibilités d'améliorations du dispositif existant pour l'année 2017. Le référent du dispositif, Mr Robert VETTER s'est également rendu au montage du dispositif de sauvetage de Mathay en 2017 afin de bénéficier de l'expérience acquise par les bénévoles de la LPO Franche-Comté. Pour l'année 2018, 80 mètres linéaires de filet et 6 seaux de collecte sont venus compléter le dispositif de sauvetage existant afin de limiter les zones d'écrasement à proximité directe du dispositif. Ce matériel a été fourni par le Conseil Départemental du Doubs.

Le montage et le suivi du dispositif ont été réalisés par quatre bénévoles habitants la commune.

Ce rapport présente la situation géographique du site et du dispositif ainsi que les résultats observés en 2018.

II. PRESENTATION DU DISPOSITIF

1. Situation géographique

La zone du dispositif est située à l'entrée de Soulce-Cernay, le long de la RD 437c (Cf. Fig.1). Le dispositif s'étend sur une distance d'environ 200 mètres.

Les amphibiens, en hivernage dans le bois au sud de la RD 437c, traversent cette dernière pour se reproduire dans les bras morts du Doubs au nord de la départementale, d'où de très nombreux écrasements.



Figure 1 : Situation géographique du dispositif (Vues aériennes et IGN Géoportail).

2. Description du dispositif

2.1. Matériel utilisé

Il s'agit du dispositif « Amphinet » (entreprise DIATEX ; voir Fig. 2 pour le détail du dispositif) :

- Filet de la marque DIATEX ($h=0.75$ m). La longueur posée est de 380 mètres environ, soit 190 mètres dans le sens aller (côté hivernage) et 190 mètres dans le sens retour (côté reproduction) ;
- Piquets acier zingué (850 mm/6 mm, avec queue de cochon d'arrêt à 30 cm) : 1 tous les 2 mètres ;
- Agrafes de fixation du filet réparties tous les 50 centimètres environ ;
- 36 seaux de collecte des amphibiens.

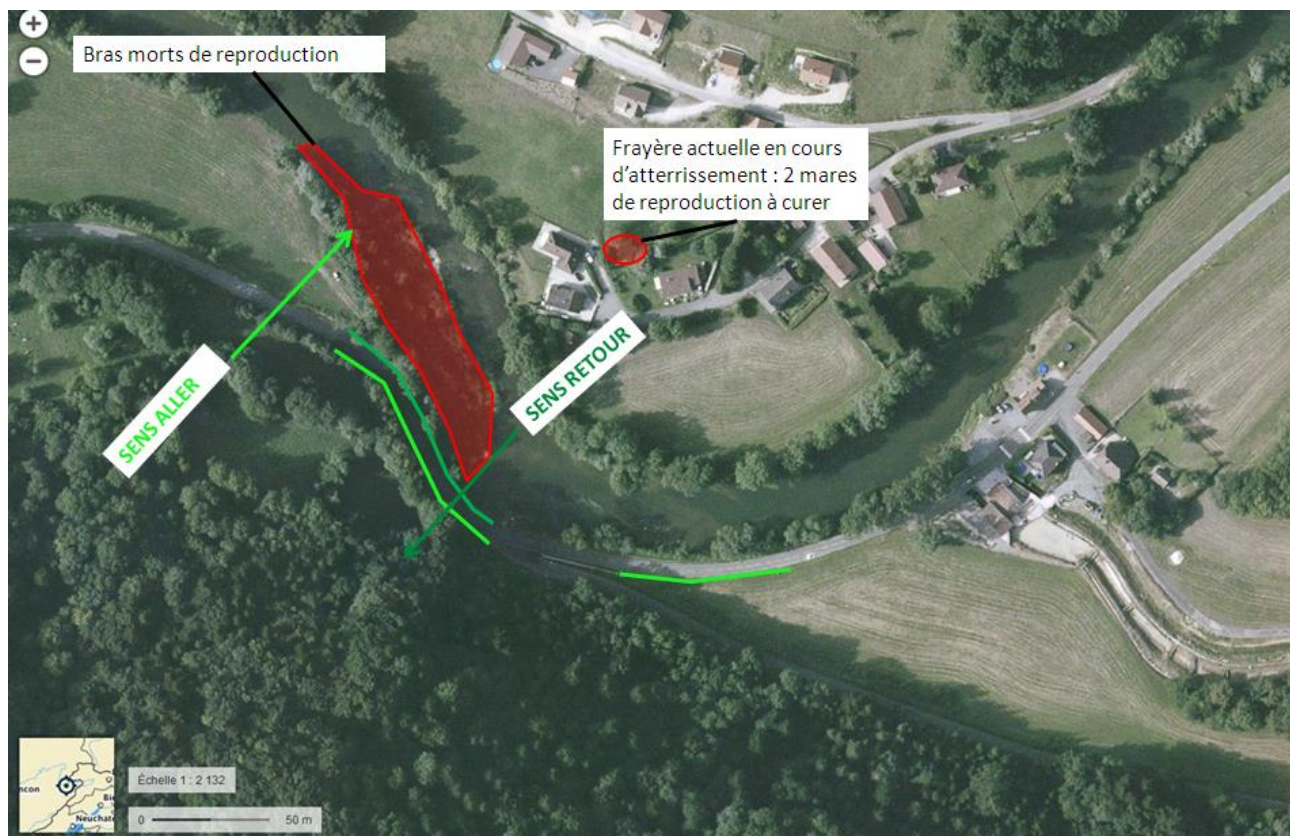


Figure 2 : Descriptif du dispositif (vue aérienne Géoportail).

2.2. Obligations administratives

La mise en place de ce dispositif temporaire a nécessité d'entreprendre au préalable plusieurs démarches :

- Déclaration de travaux (DT) par le maître d'ouvrage et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux, auprès des exploitants des réseaux et canalisations enterrés à proximité ;
- Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées auprès de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;
- Délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public routier (Direction des routes et infrastructures, Conseil Départemental du Doubs) ;
- Arrêté d'alternat de circulation, avec limitation de vitesse lors de la pose et de la dépose du dispositif (Direction des routes et infrastructures, Conseil Départemental du Doubs) ;
- Information des services locaux de police (gendarmerie, ONCFS) et envoi de la liste des volontaires.

2.3. Mise en place

Le dispositif a été installé le 12 mars 2018.

Le démontage a été réalisé le 5 mai 2018.

Pendant ces deux mois, chaque matin et chaque soir, les bénévoles ont recueilli les amphibiens capturés dans les seaux disposés à cet effet et les ont relâchés de l'autre côté de la chaussée.

III. RESULTATS DU SUIVI

Au moins quatre espèces d'amphibiens ont été inventoriées. En 2017, les grenouilles brunes (probablement des Grenouilles rousses) dominaient les effectifs comptabilisés. L'identification à l'espèce n'a pas été réalisée par les bénévoles novices en matière de détermination des amphibiens. Cette année il s'agit du Crapaud commun qui représente 56% des effectifs comptabilisés (contre 20,1 % pour les grenouilles brunes). Il est important de noter que le dispositif est encore bien fréquenté par les Tritons palmés qui représentent plus de 20% des relevés (Tab.1).

Le tableau suivant montre la répartition des 732 individus dénombrés à l'aller et au retour, comprenant 3 écrasements notés à proximité. Ces écrasements ont été repérés à l'est du dispositif, puis tout le long du dispositif (passage par-dessus les filets lors du pic de migration) (Tab.1).

Espèces	Aller (vers le Doubs)	Retour (vers la forêt)	Ecrasés	Représentation des espèces (en %)
grenouille brune	88	59	-	54
Crapaud commun	243	164	3	26.5
Triton palmé	175	0	0	19.3
Salamandre tachetée	0	0	0	0
Non identifiés	0	0	3	-
Total	506	223	3	732

Tableau 1 : Nombre d'individus relevé à l'aller et au retour.

IV. COMPARAISON AVEC 2017

En 2017, 1233 amphibiens ont été sauvés à l'aller et 268 sur le dispositif retour. Il apparaît ainsi clairement qu'en 2018 le nombre d'amphibiens capturés a été en très nette diminution, particulièrement dans le sens aller par rapport à 2017 sans qu'il soit possible d'avancer, pour l'heure, d'explications rationnelles à cette chute des effectifs. Toutefois, le faible pourcentage d'amphibiens au retour par rapport aux effectifs à l'aller ne peut être que dommageable pour les populations d'amphibiens qui se voient impacter par la route au retour de leur reproduction, lorsque le dispositif temporaire est démonté.

V. PERSPECTIVES

La mise en place et le suivi du dispositif seront réitérés en 2019. L'année 2019 permettra de conforter ou non cette tendance à la baisse des effectifs d'amphibiens sauvés de l'écrasement à l'aller et au retour et d'envisager une modification des périodes de sauvetage.

VI. CONCLUSIONS

Malgré une faible mobilisation citoyenne pour le sauvetage et le suivi des amphibiens de Soultz-Cernay, les bénévoles restent toujours mobilisés. Bien que non formés au préalable à la biologie-écologie et à la détermination des amphibiens, leur action a permis de sauver de l'écrasement 732 amphibiens de quatre espèces. Ils ont dans le même temps contribué significativement à l'augmentation des connaissances du taxon en ce secteur peu prospecté de Franche-Comté.